

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 52 (1995)

Heft: 1

Rubrik: Informations sportives

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le sport dans les écoles professionnelles en mutation

Des lacunes et des nécessités

Heinz Keller, directeur de l'EFSM
Traduction : Dominique Müller

Pestalozzi affirmait, dans l'un de ses écrits sur l'école, que l'être humain ne progresse que par nécessité ou par conviction. Il faut trouver de nouvelles voies pour le sport dans les écoles professionnelles, peu importe que ce soit par obligation ou par conviction.

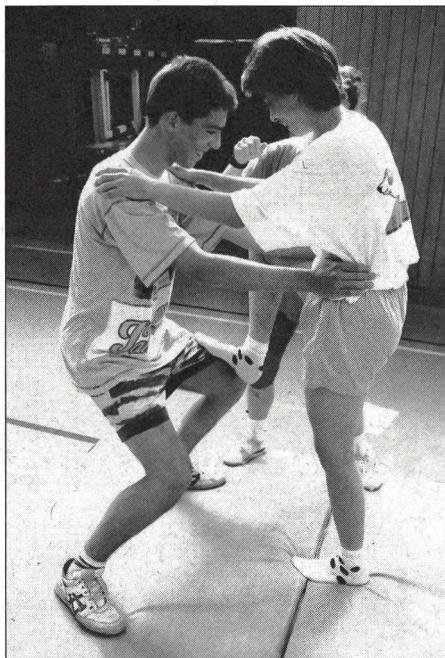
Cette pensée de Pestalozzi nous est familière. Nous l'expérimentons quotidiennement: en effet nous n'apprenons que si nous y sommes contraints et forcés ou que si nous le désirons ardemment, motivés par notre seule volonté et notre conviction. C'est précisément entre vouloir et devoir que s'est située l'introduction du sport dans les écoles professionnelles.

Enfantée dans l'euphorie des années 70 qui prônaient l'égalité pour tous en matière de sport et qui exigeaient donc que les élèves des écoles professionnelles bénéficient des mêmes chances que ceux des écoles moyennes, l'ordonnance du Conseil fédéral sur l'enseignement de la gymnastique et des sports dans les écoles professionnelles vit le jour le 14 juin 1976. Cette volonté incarnait l'aboutissement d'une conviction profonde, partagée par la Confédération, le Parlement et les autorités cantonales compétentes, à savoir que le sport est un excellent vecteur pour inculquer des valeurs positives à une catégorie d'âge ou à un niveau de formation donnés.

C'était en 1976. Sachant que les effets d'une décision politique se mesurent dix à vingt ans après, il apparaît dès lors important, aujourd'hui, d'établir un bilan intermédiaire.

Des manques et des besoins de l'école professionnelle

Au vu de notre système scolaire, on a l'impression que nous, les Suisses, avons toujours su, durant des décennies, tirer le meilleur parti possible des erreurs commises ou faire au mieux avec le contexte existant, comme l'on voudra. Nous endurions vaillamment – et continuons de le faire – les difficultés de la coordination scolaire intercantonale, les complications engendrées par la multiplication



des systèmes, des moyens didactiques, des rentrées scolaires, des systèmes de formation des maîtres, sans oublier le problème des équivalences et du passage d'un système scolaire à l'autre. Que d'énergie et de ferveur consumées pour de minimes améliorations!

Dans ce difficile contexte de l'école publique fédéraliste émergeait pourtant, porteuse d'espoir, l'école professionnelle, alors gérée par un autre département, celui de l'économie publique. La loi fédérale sur la formation professionnelle parut donc combler de nombreuses lacunes grâce au soutien accru de la Confédération. Mais l'intégration du sport dans ce domaine vint rapidement perturber les rouages pourtant bien rodés de cette mécanique qui, somme toute, ne dispensait qu'un savoir théorique. Comme on pouvait le craindre, des problèmes surgirent qui se traduisirent rapidement

ment en termes de besoins et de manques:

Besoin d'espace

L'individu a besoin d'espace. Il lui faut plus d'espace quand il se dépense physiquement que lorsqu'il reste vissé sur sa chaise. Il fallut créer de toutes pièces des salles de sport et des lieux d'activité physique dans les écoles professionnelles.

Besoin de temps

Une journée d'école comporte traditionnellement huit à neuf heures de cours. Lorsque toutes les matières sont déjà intégrées dans les grilles horaires, ou, si l'on préfère, que les horaires sont entièrement aménagés, une matière supplémentaire introduite après coup doit bien trouver un endroit où s'immiscer, forcément au détriment d'une autre.

Besoins financiers

L'espace et le temps coûtent de l'argent, des maîtres bien formés aussi. Il ne sert à rien de se voiler la face. Il est vrai que: espace × temps × individus × mouvement = coûts élevés! Rappelons toutefois qu'en Suisse, nous dépensons par jour environ 70 millions de francs pour la santé publique.

Manque de motivation

Il semblerait que, pour certains élèves, pratiquer une activité physique exige un effort considérable – d'après les allégations de certains.

Manque de preuves

Difficile de démontrer que l'enseignement du sport découle la réserve respiratoire ou renforce la musculature cardiaque – c'est ce que prétendent de nouveau les mêmes...

Mais personne ne s'est vraiment soucié d'un besoin vital pour les jeunes, *le besoin de mouvement*. Peut-être que, d'ici quelques décennies, notre «état normal» se définira-t-il par l'immobilité. Mais aujourd'hui, fort heureusement, l'image d'une jeunesse saine est encore associée à l'idée de vie et de mouvement.

De la nécessité du sport dans les écoles professionnelles

Des pensées fortes s'expriment sans grands discours, a dit un jour le conseiller fédéral Willi Ritschard. C'est pourquoi les quatre arguments qui suivent dé-

vraient suffire à établir la nécessité du sport dans les écoles professionnelles:

- *Le développement physique* des jeunes qui fréquentent les écoles professionnelles exige des activités appropriées. Comme le développement intellectuel, il ne saurait être laissé au hasard. Et pour cela, il n'y a qu'une solution: une éducation physique dispensée par des enseignements compétents et responsables.

- L'éducation physique dans les écoles professionnelles a pour tâche de contribuer activement à *la prévention* et à *l'éducation de la santé*. D'ailleurs, c'est la seule branche qui permette aux élèves de satisfaire de manière ludique leur besoin de mouvement.

- Le sport libère toujours des *émotions*. Des émotions contrôlées, des émotions voulues – mais aussi des émotions incontrôlées. La mise en scène de ces émotions dans le cadre de l'activité sportive exige toujours la présence active d'un *éditeur*. Il n'existe pas d'autre discipline scolaire qui forme et éduque, sur le plan physique, les jeunes à l'acte ludique – seul, à deux ou en groupe.
- Les *disciplines et les jeux sportifs* présents dans notre culture appartiennent à notre patrimoine culturel et nous nous devons de les transmettre aux générations suivantes. Ne pas faire connaître le volleyball ou le tennis, ne pas apprendre à nager ou à skier signifie né-

gliger de précieux contenus socioculturels.

Conclusion

Les arguments en faveur d'un sport de qualité dans les écoles professionnelles sont convaincants. Mais s'entêter à les asséner ne sert à rien, même si les milieux de l'éducation physique ont longtemps cru servir leur cause en procédant de la sorte dans le but de voir toutes leurs revendications satisfaites. Le sport de demain devra, lui, orienter son travail de réflexion vers la recherche de solutions plus souples. Peu importe maintenant de savoir si c'est par nécessité ou par conviction. ■

Le sport dans les écoles professionnelles

Ernst Banzer, chef de ce secteur à l'EFSM
Adaptation: Eveline Nyffenegger

Comme à l'accoutumée, MACOLIN publie le programme des cours qu'Ernst Banzer, chef du secteur Sport dans les écoles professionnelles, propose pour l'année 1995.

Cours pour 1995

A Cours de didactique spécifique pour l'enseignement aux apprentis

I Cours de branche spécifique

Participation:

- Maîtres spécialisés en éducation physique au bénéfice d'un diplôme fédéral;
- Maîtres professionnels autorisés à enseigner le sport aux apprentis;
- Le nombre des participants est limité à 30.

Langue:

Français et allemand

Objectifs:

- Procéder à un échange d'expériences sur la didactique spécifique dans l'enseignement professionnel;
- Travailler la méthodologie et les formes d'enseignement;
- Soigner l'apprentissage et le perfectionnement personnel;
- Satisfaire à l'obligation de se perfectionner dans la branche sportive J+S Polysport.

Contenu:

- Hockey en salle
- Autodéfense

- Escalade sur paroi artificielle en salle et escalade en milieu naturel
- Voile/Planche à voile
- VTT (pour tous les déplacements sur le lieu des cours)

Date:

Du samedi 1^{er} au mercredi 5 juillet 1995.

Lieu:

Le Sentier

Organisation:

Ecole fédérale de sport de Macolin, Ernst Banzer, chef du secteur Sport dans les écoles professionnelles. Tél. 032 276 358.

Chef de cours:

Jean-Daniel Roy, inspecteur d'éducation physique, 35, chemin de Maillefer, 1014 Lausanne. Tél. 021 316 39 43.

Inscription:

Les inscriptions doivent être transmises par l'école concernée au service cantonal compétent jusqu'au 5 mai 1995, dernier délai.

II Cours de base:

Entraînement de la condition physique et des jeux

Participation:

- Maîtres spécialisés en éducation physique au bénéfice d'un diplôme fédéral;
- Maîtres professionnels autorisés à enseigner le sport aux apprentis;
- Le nombre des participants est limité à 30.

Langue:

Français et italien

Objectifs:

- Procéder à un échange d'expériences sur la didactique spécifique dans l'enseignement professionnel;

- Soigner l'apprentissage et le perfectionnement personnel;
- Satisfaire à l'obligation de se perfectionner dans la branche sportive J+S Polysport.

Contenu:

- Volleyball
- Danse
- Escalade sur paroi artificielle en salle
- Entraînement de la force/Musculation

Date:

Du lundi 28 août au vendredi 1^{er} septembre 1995.

Lieu:

Biasca

Organisation:

Ecole fédérale de sport de Macolin, Ernst Banzer, chef du secteur Sport dans les écoles professionnelles. Tél. 032 276 358.

Chef de cours:

Dante Lorenzetti, via A. Meyer, 6986 Novaggio. Tél. 091 239 178.

Inscription:

Les inscriptions doivent être remises par l'école concernée au service cantonal compétent jusqu'au 16 juin 1995, dernier délai.

B Cours de didactique sportive pour l'enseignement des différentes disciplines

Ces cours sont organisés et indemnisés par l'Association suisse d'éducation physique à l'école (ASEP). Ils sont reconnus officiellement par l'OFIAMT.

Le programme officiel de même que le formulaire d'inscription peuvent être obtenus auprès du secrétariat de l'ASEP, Neubrückstrasse 155, case postale 124, 3000 Berne 26. ■